Bénévoles recherchés

Conseil des admissions (15 membres)

*Nous souhaitons trouver des membres du personnel ministériel et des laïques ayant la capacité d’évaluer et de soutenir le personnel ministériel provenant d’autres Églises qui se sentent appelés à servir l’Église Unie du Canada.* *Les personnes ayant une bonne maîtrise d’autres langues que l’anglais sont particulièrement encouragées à envisager de poser leur candidature.*

Mandat

La tâche principale du Conseil des admissions est de mener des entrevues avec des personnes faisant partie du personnel ministériel d’autres Églises afin de s’assurer de leur aptitude au ministère au sein de l’Église Unie du Canada et de l’une de ses communautés de foi. Les personnes convoquées devant le Conseil des admissions font d’abord l’objet d’une vérification de leurs références par le personnel du Bureau de la vocation. Par la suite, lors d’une première entrevue, les membres du Conseil des admissions déterminent si elles sont aptes au ministère ainsi que les exigences qu’elles doivent satisfaire en ce qui concerne les acquis d’apprentissage nécessaires. Une dernière entrevue est effectuée avec les personnes qui ont satisfait à toutes les exigences afin d’évaluer si elles sont prêtes à être admises au sein du personnel ministériel de l’Église Unie.

Les règlements portant sur le processus d’admission sont énoncés dans la section H.6 du *Manuel*. De l’information complémentaire est disponible en ligne: [Politique et procédures d’admission à l’ordre ministériel et Ressources du Conseil des admissions](https://egliseunie.ca/wp-content/uploads/Politique-et-proce%CC%81dures-dadmission-a%CC%80-lordre-ministe%CC%81riel.pdf)

Tous les conseils et les comités du Conseil général ont un rôle à jouer en vue de vivre [l’appel et la vision](https://egliseunie.ca/qui-sommes-nous/lappel-et-la-vision-de-leglise-unie/) de l’Église Unie dans l’exercice de leurs responsabilités. Ils travaillent en partenariat avec le Bureau du Conseil général dans la mise en œuvre des objectifs du plan stratégique.

Composition

Le Conseil des admissions est constitué de 15 membres qui représentent bien la grande diversité de l’Église Unie, avec une attention particulière à ses engagements en matière d’équité et à la présence de personnes laïques et du personnel ministériel provenant des quatre coins du territoire de l’Église. Le Conseil des admissions comprendra des membres du personnel ministériel de chaque catégorie de ministère.

Afin de respecter la séparation des responsabilités attribuées aux conseils régionaux et de celles attribuées au Bureau de la vocation, les membres du Conseil des admissions ne peuvent pas siéger à une instance d’un conseil régional ayant des responsabilités décisionnelles qui concernent ou peuvent influencer les relations pastorales.

Afin d’assurer la continuité des activités, environ la moitié des postes du comité seront pourvus par le renouvellement du mandat de membres en exercice.

Aptitudes et expérience requises

Les membres posséderont des aptitudes pour le discernement, auront une bonne capacité d’écoute et une sensibilité aux différences culturelles, et connaîtront les réalités de la pratique du ministère au sein de diverses Églises. Les expériences utiles comprennent :

* avoir fait partie d’un comité des entrevues d’un synode ou d’un conseil des candidatures;
* avoir vécu ou travaillé à l’extérieur du Canada;
* avoir œuvré auprès des personnes migrantes et nouvellement arrivées au Canada;
* avoir occupé un poste à titre de membre du personnel ministériel à l’étranger;
* avoir fait l’expérience d’autres processus d’admission ou d’agrément.

Les membres du Conseil des admissions doivent :

* être des personnes actives au sein d’une communauté de foi ou d’un ministère;
* s’impliquer dans la pratique du ministère au sein de l’Église Unie du Canada;
* être prédisposés à la collaboration et au travail en équipe;
* être capables d’écoute et de discernement;
* tenir à des relations justes et aux principes énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et voir leur pertinence pour le personnel ministériel, la vision de devenir une Église interculturelle et le cheminement pour devenir une Église antiraciste;
* être à l’aise avec les technologies de rencontres électroniques et capables d’y participer pleinement;
* être prêts à consacrer le temps nécessaire pour mener à bien ce mandat.

**Lien avec l’Église Unie :** membre à part entière

Engagements en matière d’équité

L’Église Unie s’engage à déployer des efforts pour assurer la pleine participation à ses activités des personnes handicapées, des jeunes et des jeunes adultes, des personnes qui s’identifient comme bispirituelles ou LGBTQ+, des Autochtones, des personnes racisées, des francophones, des personnes actives dans les Ministères en français, des personnes dont la langue principale n’est pas l’anglais ni le français et des personnes issues de communautés marginalisées non mentionnées ici. Cette volonté s’inscrit dans les engagements de l’Église Unie envers l’équité, l’autodétermination et l’élimination des obstacles en vue d’une pleine participation de toutes les personnes à ses activités.

Le Conseil de la vocation a pour priorité de nommer des personnes se définissant par les identités mentionnées ci-dessus et ayant vécu des expériences liées à ces identités, pour effectuer les travaux de tous ses comités et conseils.

Objectifs et durée des fonctions

Le Conseil des admissions se réunit une fois par mois par vidéoconférence et peut se rencontrer en personne au besoin. Les réunions du Conseil se déroulent en anglais. Les entrevues avec les candidates et les candidats à l’admission se déroulent en anglais ou en français; les entrevues avec les personnes souhaitant offrir des services de pasteure ou pasteur suppléant dans un contexte ethnolinguistique particulier peuvent parfois se dérouler dans une autre langue.

En principe, les membres doivent accorder la priorité à cet engagement et assister à toutes les réunions malgré les urgences imprévisibles ou autres situations semblables.

Les membres du Conseil des admissions conviennent d’une [alliance de comportement](https://generalcouncil.ca/fr/propos/les-comites-et-plus/alliance-de-comportement) à titre d’engagement concret en matière de relations, de responsabilités et d’obligations mutuelles.

Le mandat pour cette ronde de nominations est de trois ans (d’août 2025 à août 2028), avec possibilité de renouvellement pour une deuxième période de trois ans.

À propos du Bureau de la vocation

Le Bureau de la vocation est l’organe de l’Église Unie qui veille au maintien du registre du personnel ministériel agréé en fixant des normes d’agrément et en évaluant la candidature des personnes qui souhaitent servir en tant que membre du personnel ministériel. Le Bureau encadre les démarches liées au discernement et à la formation du personnel ministériel, à la détermination des aptitudes et du degré de préparation d’une personne à l’agrément, et au respect des normes en matière de formation permanente. Il assure également le soutien des processus officiels relatifs à la supervision et à la discipline du personnel ministériel. [Pour de plus amples renseignements](https://egliseunie.ca/contact/bureau-de-la-vocation/) sur le Bureau de la vocation.

Consultez la page [Emplois et bénévolat](https://egliseunie.ca/engagement-et-formation/emplois-et-benevolat/) pour obtenir de plus amples renseignements sur cette occasion de bénévolat et d’autres possibilités d’implication.

Utilisez ce [formulaire de candidature en ligne](https://unitedchurch.formstack.com/forms/servir) pour proposer une personne ou exprimer votre propre intérêt.

**Date limite : le jeudi 27 mars 2025**